



## Vente appartement\_immobilier ayant chute

Par **Extasy**, le **05/10/2016** à **13:17**

Hello à tous,

Un de mes amis à vendu un appartement 300.000 € en 2011.  
problème : l'immobilier ayant chuté, l'appartement vaut moins cher ce jour.

Il se révèle que les acheteurs veulent embêter mon ami, disant qu'ils ont perdu de l'argent.  
Que peuvent-ils faire ?

Merci de votre réponse,  
bien cordialement.

Par **Extasy**, le **05/10/2016** à **13:39**

merci Grenouille!!!! C'est bien ce que je pensais....  
Amicalement  
Catherine

Par **youris**, le **05/10/2016** à **13:41**

bonjour,  
quand vous achetez une voiture, dès le premier jour de l'achat elle perd de sa valeur.  
les acheteurs de votre ami racontent n'importe quoi.  
tout le monde sait que le prix de l'immobilier peut monter rapidement et descendre tout aussi rapidement.  
rien n'obligeait les acquéreurs d'acheter le bien à ce prix.  
de toute façon, le délai de l'action en rescision pour lésion est de 2 années à compter du jour de la vente.  
salutations